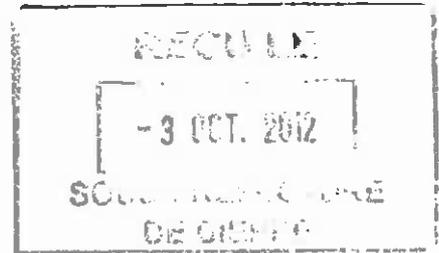


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil douze  Le jeudi 20 septembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 14 septembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
- Compte-rendu du CA du 23 mars 2012	<i>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. PATIN.</i>  <i>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. SENEAL.</i>
DATE DE LA CONVOCATION :	18 juillet 2012
NOMBRE DE DELEGUES :	<b><u>- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 23 mars 2012</u></b>
En exercice	15
Présents	6
Votants	6
	Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité



Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : *01/10/2012*  
Acte exécutoire le : *01/10/2012*  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
1 P115 Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE  
Tel. 02 35 17 41 55 - Fax 02 35 17 41 56  
www.cptb-bresle.com

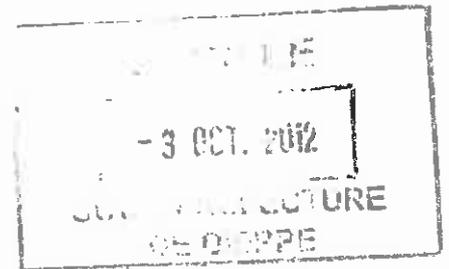
**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
1 P115 Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE  
Tel. 02 35 17 41 55 - Fax 02 35 17 41 56  
www.cptb-bresle.com



**EPTB Bresle**

Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr  
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## **COMPTE-RENDU DU**

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

## **VENDREDI 23 MARS 2012**

**report du CA du 16/03/12 faute de quorum**

### **Pièces à faire signer aux Conseillers généraux :**

- Feuille de présence
- *Compte administratif 2011*
- *Budget primitif 2012*
- *Amortissements 2011*

*Locaux de l'Institution Bresle - Maison de retraite d'Aumale - 9h30*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 23 MARS 2012

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> GAOUYER, Présidente de l'Institution et Conseillère générale du canton d'Eu  
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie  
M<sup>me</sup> LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale  
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> ETIENNE, Payeur départemental de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> BERNIZET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle  
M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle  
M. LEFRANCOQ, Animateur de bassin versant- EPTB Bresle  
M. MACKELBERG, Animateur « nature et pêche » - EPTB Bresle  
M. MICHEL, Chargé d'études "restauration de la continuité écologique" – EPTB Bresle  
M<sup>me</sup> VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

### Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer  
M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont  
M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville  
M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Département de la Somme  
M<sup>me</sup> HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est  
M. JACOB, Conseil général du canton d'Hallencourt  
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest  
M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin  
M<sup>me</sup> LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle  
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault  
M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise

M. CARRÉ, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme  
M. DAVERDIN, Directeur du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise  
Mme GERBERT-GENTHON, DERE Conseil général de la Seine Maritime  
M<sup>elle</sup> GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise  
M<sup>me</sup> GUIGNARD, DERE - Conseiller général de la Seine-Maritime  
M<sup>me</sup> LABOUCARIE, Directrice de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime  
M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise  
M<sup>me</sup> MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme  
M<sup>me</sup> TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise  
M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 23 MARS 2012

\*\*

## COMPTE RENDU

\*\*

### SOMMAIRE

<b>1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 27 janvier 2012.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Exercice budgétaire 2012 .....</b>	<b>4</b>
2.1. Compte administratif 2011 .....	4
2.2. Budget primitif 2012.....	5
<b>3. Etude sur la gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle : état d'avancement.....</b>	<b>10</b>
<b>4. Etat d'avancement du SAGE : point d'information .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Restauration de la continuité écologique sur la Bresle (RCE) .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Ruissellement et érosion .....</b>	<b>12</b>
6.1. Etudes hydrauliques des bassins versants de Longroy .....	12
<b>7. Rencontre du 24 février 2012 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie - district Seine-aval .....</b>	<b>12</b>
<b>8. NATURA 2000 : sollicitation de l'Institution sur le projet de modification du site Natura 2000 .....</b>	<b>12</b>
<b>9. Personnels de l'Institution .....</b>	<b>13</b>
9.1. Financements extérieurs pour le poste d'agent de surveillance piscicole.....	13
9.2. Poste de secrétaire - assistante de direction .....	13
9.3. Poste supplémentaire en secrétariat/comptabilité.....	13
<b>10. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente .....</b>	<b>14</b>
<b>11. Divers .....</b>	<b>14</b>
11.1. Adhésion à l'association des syndicats de bassins versants haut-normands. ....	14
11.2. Autorisations accordées à la Présidente dans l'exercice de ses fonctions.....	15
11.3. Etang de Nesle l'Hôpital : sentier ENS Somme .....	15

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 23 MARS 2012

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 27 janvier 2012**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Exercice budgétaire 2012**

#### **2.1. Compte administratif 2011**

M. BILLARD fait lecture du compte administratif 2011. Il précise notamment les résultats budgétaires suivants :

**Résultat FONCTIONNEMENT exercice 2011 : 24 413,92**

**Résultat INVESTISSEMENT exercice 2011 : -21 638,15**

**Résultat TOTAL exercice 2011 : 2 775,77**

**Résultat global final : 183 882,88**

Il rappelle que les principales dépenses ont concerné en 2011 :

- en investissement ; l'achat d'un véhicule de service, les travaux d'amélioration écologique de la propriété de l'Institution sise à Nesle l'Hôpital, l'acquisition des scans IGN L93 1/25000 et par erreur d'imputation, la prestation d'assistance, côté picard, à l'animation du DOCOB Natura 2000.
- en fonctionnement ; les frais de personnel de la structure (à plus de 75% des dépenses de fonctionnement) ce qui est conforme aux nombreuses missions d'animation et d'assistance que porte l'EPTB de la Bresle.

A noter que des différentes études engagées sur 2011 (étude de gouvernance, étude hydraulique de Longroy, étude de délimitation des zones humides), aucune n'avait, au 31/12/2011, fait l'objet d'une facturation.

Pour le vote de ce compte administratif, Mme GAOUYER sortie, la présidence de la séance est assurée par M. DECORDE, doyen d'âge.

*Ainsi, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2011 et s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Paysan départemental, l'adopte à l'unanimité.*

Suite au vote, Mme GAOUYER remercie le personnel pour la qualité du travail fourni sur l'ensemble de l'année et les résultats présentés au compte-administratif.

## 2.2. Budget primitif 2012

Au préalable, M. BILLARD indique qu'une nouvelle version de ce BP 2012, distribuée en séance, propose des modifications entre les lignes d'investissement 2031 et 2188. Ces modifications sont faites suite à des précisions reçues récemment sur les coûts de certains des projets d'investissement liés à la continuité écologique.

Il précise que les montants des sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 670 000€ (+19% par rapport à 2011) pour le fonctionnement et 370 000€ (plus de x3 par rapport à 2011) pour l'investissement. La contrainte majeure qui était de maintenir les dotations départementales sur la base des années précédentes a été tenue.

Sur le plan des perspectives financières 2012 et si tous les projets se réalisent, la trésorerie de l'EPTB pourrait être déficitaire vers le mois de décembre. Bien qu'il ne s'agisse que d'une hypothèse de travail, il convient d'avoir en tête que le fond de roulement de l'Institution se réduit et, dans un avenir proche, va être fortement impacté par les projets qui vont être lancés (RCE notamment). Dès lors, il conviendra de revoir les dotations départementales en même temps qu'il pourra être proposé l'ouverture d'une ligne de trésorerie (ou autre opération bancaire possible) annuelle afin de pallier à ces manques temporaires de trésorerie.

Les inscriptions budgétaires proposées dans le cadre de ce BP 2012 sont conformes aux projets évoqués au cours du débat d'orientation budgétaire de janvier 2012. Beaucoup d'incertitudes planent néanmoins sur certains projets comme ceux liés à la continuité écologique.

Sont ainsi prévus en dépenses et inscrits comme tels au BP 2012, les études et travaux liés aux projets suivants (en prévisionnel sont indiqués entre parenthèses les coûts pour l'EPTB Bresle) :

### - Restauration de la continuité écologique (INVT - ligne 2031)

M. BILLARD précise les montants indiqués au tableau suivant concernant le démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche composée des 2 ouvrages de St Léger sur Bresle et de Sénarpont. Sur la base des coûts prévisionnels envisagés, la part de l'EPTB Bresle pourrait ne concerner qu'une participation à l'étude complémentaire de Sénarpont et dont l'estimation est de 3 200€ (fonction d'une participation de l'AESN à 80% et du montant de l'étude).

Intitulé de la mission	Dépenses prévisionnelles 2012
	Montant estimatif maximal TTC
Etude complémentaire Sénarpont	31 000,00 €**
Moe St Léger sur Bresle	16 000,00 €*
Travaux St Léger sur Bresle (travaux+ DIG)	53 000,00 €
Moe Sénarpont	22 000,00 €
Travaux Sénarpont (travaux+ DIG)	140 000,00 € (2013)
<b>TOTAL</b>	122 000,00 €

\* coût réévalué suite à la réception des offres sur ce marché.

\*\* ce coût a été revu par anticipation et proposé avec cet amendement au vote de l'Assemblée, ce jour.

M. MICHEL précise que la maîtrise d'œuvre sur Saint Léger, estimée initialement à environ 10 à 15% du coût HT des travaux, a été réévaluée suite à la publicité faite dans le cadre de ce marché laquelle n'a permis de ne récolter qu'une seule offre.

Cette dernière étant la seule offre reçue dans le cadre de ce marché n'a pas été acceptée. Une relance de la consultation a donc été faite après invocation du défaut de concurrence. La date butoir de réception des offres est fixée au 4 avril prochain. Avec l'arrivée prochaine des échéances liées à la DCE (2015), au Plan anguille (2012), il existe actuellement une certaine tension sur les marchés induisant un plan de charge très conséquent des bureaux d'études potentiellement concernés par nos offres.

M. BILLARD note de plus, que suite à une sollicitation par mail, de la Direction générale des finances de la Seine-Maritime, il lui a été précisé que la TVA de ces études et travaux sera récupérée dans sa globalité par l'EPTB et non pas via le FCTVA. Ce point pouvant être demandé plus officiellement par courrier dans le cadre de la procédure de rescrit, il sollicite l'avis du Conseil pour savoir si ce rescrit doit être sollicité.

#### **- le SAGE Bresle : rédaction des documents du SAGE (FCT - ligne 617)**

Mme BERNIZET rappelle qu'en 2012, un bureau d'études va être recruté pour rédiger les phases restantes du SAGE Bresle.

Ces dépenses de fonctionnement évaluées à 250 000€ TTC sur 2 ans ne sont inscrites, pour 2012, qu'à hauteur du montant prévisionnel de 55 000€ TTC.

Sur cette opération, l'AESN apporterait une participation de 70%, 16 500€ restant à la charge de l'EPTB. Une demande a été faite également auprès de la Région Picardie pour une aide à hauteur de 5% du montant total.

#### **- Répercussion du coût des travaux pour les nouveaux locaux de l'Institution sur Aumale (FCT - ligne 61522)**

M. BILLARD indique qu'il est inscrit en dépenses 15 000€ pour, dans un 1<sup>er</sup> temps réaliser l'électricité et la plomberie. Dans un second temps et soit en fin d'année si les finances le permettent, soit en 2013, la réfection des parties du fond (salle de réunion notamment) seront envisagées.

A ce jour, 3 devis d'électricité (le montant avoisine les 11 000€ maximum) et 1 devis de plomberie (4 000€) ont été reçus. Des compléments seront à demander pour pouvoir comparer les devis d'électricien. Un autre devis en plomberie devrait arriver tout comme un devis en provenance d'Education et Formation, organisme d'insertion basé à Saint-Saëns qui va candidater sur tout ce qui concerne les corps de métier hors électricité, plomberie, charpente/toiture.

Mme GAOUYER indique qu'il pourrait être intéressant de solliciter en plus, l'avis de l'Association du Vimeu (chantier école - 80210 CHEPY - M. Lorson) laquelle doit maintenant être en mesure de proposer un devis sur les mêmes objets que l'association Education et Formation de Saint-Saëns.

Elle explique également qu'il conviendrait que le Conseil l'habilite à signer et engager les dépenses correspondantes à cette réhabilitation, à signer le cas échéant un avenant "travaux" à la convention de location des locaux déjà existante et toutes autres pièces en lien avec ces travaux (convention chantier-école,...).

#### **- Etude sur la Gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle (FCT - ligne 617)**

M. BILLARD explique que ce marché engagé en 2011 n'a pas fait l'objet de facturation. Le montant de 58 604€ TTC inscrit en 2011 est reconduit pour le BP 2012 (coût pour l'EPTB Bresle : 12 000€ env.).

### **- SAGE : étude de fonctionnement sur la délimitation des zones humides (FCT - ligne 617)**

Mme BERNIZET indique que le marché d'études lancé en 2011 était inscrit au budget 2011 à hauteur de 65 266€TTC (suite à la Décision Modificative de fin d'année qui sollicitait 200 sondages à effectuer en plus par rapport aux 700 initialement prévus). Sur cette étude et s'agissant des recettes, l'AESN et les deux régions vont financer à hauteur de 78% ce qui laisserait 14 000€ environ à la charge de l'EPTB.

Le bureau d'études SCE a dernièrement indiqué qu'il conviendrait d'augmenter encore un peu le nombre de sondages à effectuer. Ils estiment à 60, le nombre de sondages supplémentaires à réaliser. Avec ces 60 nouveaux sondages, le marché atteindrait le prix de 67 000€TTC soit environ 15% en plus du coût initial du marché.

Mme LUCOT-AVRIL et M. SENEAL trouvent que le bureau d'études exagère. La candidature ayant été faite sur un estimatif de sondages, il n'est pas normal que ce nombre soit revu plusieurs fois et de manière significative.

*Les membres du Conseil donne pouvoir à Mme GAOUYER d'avertir la Sous-préfecture de Dieppe sur ce point et de voir avec elle, si cette pratique doit être dénoncée ou accepter exceptionnellement dans la mesure où l'économie du marché pourrait être considérée comme bouleversée (+15% par rapport au montant initial de marché).*

### **- Les animations "environnementales" pour 2012 (FCT - ligne 611)**

M. MACKELBERG avertit les membres présents que les animations concernent de plus en plus de monde. Le budget bloqué au BP2012 sera de 18 000€TTC ce qui correspond à un nombre d'animations réalisées et sous-traitées identique à celui de 2011. Au vu du calendrier actuel, il souligne qu'il conviendra certainement, cette année, de refuser des écoles, faute de moyens.

M. SENEAL souhaite savoir s'il n'est pas possible d'optimiser les programmations entre les animations faites en interne et celles sous-traitées.

Mme LUCOT-AVRIL demande si plus d'animations interne ne pourraient pas être faites.

M. MACKELBERG explique que les animations qui sont le plus demandées correspondent au programme d'animation intitulé "Au fil de la Bresle", programme qui est délégué au CPIE Vallée de Somme par un marché. L'Institution, elle-même réalise des animations mais les thématiques traitées et les publics cibles ne sont pas forcément les mêmes. En d'autre terme, la demande est forte sur le programme "Au fil de la Bresle" et cette demande ne peut pas être reportée sur un autre programme d'animation aussi facilement. Il explique également que son temps de travail se concentre sur les journées scolaires et que ses éventuelles disponibilités seraient sur les vacances scolaires. Malheureusement à cette époque ce sont les écoles qui ne pourront pas suivre.

### **- Achat serveur informatique et standard téléphonique pour les nouveaux locaux (INVEST - lignes 21838 et 2185 et FCT - ligne 6262)**

M. BILLARD précise qu'avec les nouveaux locaux de l'EPTB, des équipements informatiques et téléphoniques adaptés aux besoins actuels et futurs sont nécessaires. La budgétisation de ces postes est bien prise en compte au BP 2012 et ce, quelque

soit la formule choisie (location ou achat pour la téléphonie) dans la limite de 3 500€ (ligne 6262) et 9 000€ (ligne 21838). A noter que les choix ne sont pas encore arrêtés, des devis devant encore parvenir sur ce point.

#### **- Communication (FCT - ligne 6236)**

M. BILLARD explicite les projets en matière de communication que l'EPTB envisage de mettre en œuvre pour 2012. Il y aurait notamment la rédaction du rapport d'activités 2011 (parution 2ème semestre 2012), du bulletin d'infos annuel (1er semestre 2012), une plaquette pour présenter les résultats sur l'étude de délimitation des zones humides, une carte de vœux électronique.

Le coût global de ces dépenses est évalué à 10 000€ environ.

Sur ces dépenses, seule la plaquette réalisée dans le cadre de l'étude de délimitation des zones humides sera pour partie subventionnée par les financeurs de l'étude.

#### **- Etude hydraulique du bassin versant de Longroy (INVT - ligne 2031)**

M. LEFRANCQ précise que ce marché de 21 677,50€ TTC signé avec SOGETI en 2011 pour le compte de 4 communes du bassin de la Bresle concernées par des ruissellements, vient de faire l'objet d'une 1<sup>ère</sup> facture en lien avec la fin de la Phase 1. Les montants étant déjà bloqués en investissement 2011, ils sont reportés au BP 2012.

#### **- Natura 2000 (FCT - ligne 617)**

M. BILLARD explique que l'Institution s'est adjointe les services, pour 2012, des Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie et de Picardie, pour l'assister sur l'animation du DOCOB Natura 2000 FR2200363. Cette prestation évaluée à 13 000€ en tout sera prise en charge par l'Etat et le FEDER mais avec un décalage d'1 an dans les remboursements de dépenses.

Pour 2012, il est actuellement étudié la possibilité de prendre un stagiaire pour étudier l'état de conservation de l'écrevisse à pieds blancs, espèce de la directive "habitats, faune, flore", retrouvée sur le site Natura 2000 après les inventaires naturalistes. Ces frais seraient également pris en charge à 100% mais avec une année de décalage (coût de 1 600€ inscrits sur le BP 2012).

#### **- Les dépenses de fonctionnement (FCT)**

M. BILLARD fait remarquer que sur le budget 2012 parmi les dépenses de fonctionnement pour certaines déjà précisées ci-avant, les charges de personnel qui constituent environ 50% des dépenses de fonctionnement, augmentent de 15% en 2012, consécutivement à l'augmentation du nombre des chargés de mission et aux besoins croissants en terme d'assistance administrative.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à 8 salariés à temps plein sur 12 mois dont 2 administratifs. Afin de maintenir au minimum ce niveau d'assistance administrative aux chargés de mission de l'Institution, il conviendra d'étudier la pérennisation de ce poste après juillet, date de fin du contrat de la personne concernée.

Il rappelle que, pour 2012, l'Agence de l'eau ne subventionnera probablement plus le poste d'animatrice du SAGE (recettes non perçues de 20 à 25k€). Toutefois M. BIGNON va, de son côté, nous apporter son appui en tentant de faire aboutir notre demande auprès de l'Agence de l'eau.

Sur 2012, il serait prévu la venue de deux stagiaires, l'un sur le stage évoqué ci-avant de "définition de l'état de conservation de l'écrevisse à pieds blancs sur le site Natura 2000 Vallée de la Bresle", l'autre sur une thématique plus urbaine en lien avec les avis d'urbanisme rendus par l'Institution depuis 2007.

M. LEFRANCQ précise qu'il s'agira effectivement d'analyser les avis rendus au regard des enjeux présents (zones humides, axes de ruissellement, zones inondables, gestion des eaux pluviales...) et de vérifier si les préconisations formulées dans les avis sont suivies ou non. Ce stage a également pour objectif l'harmonisation et l'optimisation de l'instruction des avis sur tout le bassin versant.

Ce stage devrait durer 4 mois. La stagiaire a été rencontrée, elle semble motivée et correspondre à nos attentes. Le coût serait de 1 600€ pour l'Institution (inscrit au BP 2012).

Mme LUCOT-AVRIL aimerait qu'avant toute diffusion des informations collectées et produites dans le cadre de ces stages, les membres du Conseil soient destinataires des bilans/rapports produits.

M. SENEAL rappelle qu'il convient de penser à gratifier le plus correctement possible les stagiaires.

*Les membres du Conseil s'accordent sur le fait qu'il ne faudrait pas que les stagiaires utilisent leurs véhicules personnels dans le cadre de ce stage.*

Avant l'adoption de ce budget, M. BILLARD rappelle l'hypothèse selon laquelle la trésorerie de l'Institution pourrait être déficitaire en fin d'année, si toutes les actions et les projets envisagés se réalisaient.

De plus, il indique aux membres présents, que les dotations départementales, sur ce BP 2012, n'augmenteront que de 1% par rapport à celles de 2011, ce qui reste conforme aux souhaits des Départements membres. Par la suite et au regard des nombreux projets que va être amenée à porter l'Institution, cette situation devra être réévaluée.

Des opérations d'ordre budgétaires devront être effectuées cette année (au cours d'une Décision modificative à prévoir courant 2012) pour apurer les montants encore présents sur certaines lignes des comptes de l'Institution. En l'état et au BP 2012, ne sont mentionnées au 4581 et 4582 que les sommes à apurer concernant les montants passés liés au coût de l'étude Stucky de "restauration de la libre circulation piscicole" (2003-2008).

Enfin et après avoir sollicité l'avis de la direction régionale des finances publiques sur la possibilité ou non de récupérer la TVA via le FCTVA sur les opérations d'investissement portées par l'Institution dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, il s'avère que sur ces opérations, l'Institution pourra récupérer la TVA et non le FCTVA. Une demande (procédure du rescrit) peut être faite, par courrier, auprès de ce service, pour formaliser la position de l'administration fiscale sur ce point.

*Après avoir entendu les propos précédents, les membres du Conseil entérinent le BP 2012 tel que proposé dans la version distribuée en séance et toutes les actions qui s'y rattachent dont les plus importantes ont été explicitées ce jour en séance. Ils*

habiliter, le cas échéant, Mme la Présidente à souscrire en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, ...etc. ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution et dans la limite de 300 000€.

Les membres du Conseil autorisent également Mme la Présidente à solliciter l'administration fiscale officiellement (rescrit) sur la récupération de la TVA pour les opérations inscrites au titre de la continuité écologique.

Dans le cadre des opérations d'ordre budgétaire qui restent à faire pour apurer certains comptes, les membres du Conseil autorisent l'ouverture des comptes de classe 45.

Dans le cadre de l'attribution d'une gratification aux stagiaires ou élèves accueillis en stage, Mme la Présidente propose que la gratification accordée ne dépasse pas le plafonds prévu à l'article L242-4-1 du code de la sécurité sociale, révisé chaque année.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident :

1. de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,
2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
3. de laisser à Mme la Présidente le soin de fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat,...).

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2012.

Dans le cadre de la réhabilitation des futurs locaux de l'EPTB Bresle, les membres du Conseil d'administration autorisent l'inscription des crédits au BP 2012. Les membres du Conseil habiliter Mme la Présidente à signer et engager les dépenses correspondantes à cette réhabilitation, à signer le cas échéant un avenant "travaux" à la convention de location des locaux déjà existante et toutes autres pièces en lien avec ces travaux (convention chantier-école,...).

Annexe 1 : compte-administratif 2011 et  
BP 2012

### **3. Etude sur la gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle : état d'avancement**

M. BILLARD indique, pour l'heure, que la phase 1 n'est toujours pas validée (4 mois de retard). Une première version a cependant été rendue fin décembre début janvier. L'Institution, après avoir sollicité ses financeurs (Agence et Région Haute-Normandie) et les services techniques de ses Départements membres (mail du 20/01/2012), a rendu par écrit un avis au cabinet Eaucéa.

L'Agence a également fait part de remarques de son côté. Ils ont notamment invité le prestataire, avant tout rendu supplémentaire sur cette phase 1, à rencontrer le Président de la CLE du SAGE et la Présidente de l'EPTB. Sur ce plan, les deux rendez-vous sont calés au 29 mars prochain.

Suite à ces rendez-vous et sous un délai de 1,5 mois, il semble raisonnable d'envisager une réunion du comité de pilotage pour valider cette phase 1 d'état des lieux.

A ce propos, Mme GAOUYER signale qu'en annexe à l'ordre du jour, a été mise la liste des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO) de l'Institution. Souhaitant qu'elle soit associée au comité de pilotage, elle sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration sur ce point.

M. SENEAL, bien que titulaire, souhaiterait être remplacé par M. DECORDE.

*A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration acceptent que la CAO de l'EPTB soit associée au comité de pilotage, ou à l'instance quelque soit son nom, en charge de la validation des phases de cette étude. Sur cette étude, M. DECORDE remplacera en tant que titulaire, M. SENEAL.*

#### **4. Etat d'avancement du SAGE : point d'information**

En complément à ce qui a été dit précédemment, Mme BERNIZET indique que la publicité sur ce marché formalisé s'achèvera début avril. A ce jour, une 20<sup>aine</sup> de DCE a été retirée mais aucune offre n'a encore été reçue. Les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'Institution seront très prochainement invités à se réunir pour deux réunions successives afin d'ouvrir les plis des candidatures/offres reçues puis pour procéder au choix du prestataire. Pour ces réunions seront invités les membres de la CAO comprenant les membres désignés pour y siéger (cf. délibération n°247 du 16/06/11) ainsi que Mme le Payeur départemental de la Seine-Maritime et le Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

#### **5. Restauration de la continuité écologique sur la Bresle (RCE)**

M. MICHEL précise, dans le cadre de ce dossier, avoir été sollicité par M. TROLEY (maire de Longroy) sur un projet de réhabilitation de zone humide avec création d'un jardin public écologique. La commune étant aussi propriétaire d'un ouvrage considéré comme problématique au titre de la continuité écologique, une réflexion est en cours afin de vérifier que la zone humide, qui est liée hydrauliquement à l'ouvrage en question, pourra être maintenue si la solution de renaturation envisageable pour rendre franchissable cet ouvrage est mise en œuvre. Réglementairement, seul à l'ouvrage en question, incombe cette mise aux normes. L'idée consiste, dans la mesure où la commune a un autre projet en lien hydraulique avec le premier, à voir si une solution conciliant ces deux aspects, est réalisable.

Mme GAOUYER note que ce projet peut réellement être une vitrine sur la vallée.

M. MICHEL précise qu'à première vue et d'après les quelques relevés de terrain qu'il a effectués, que ces projets semblent conciliables. Ces projets pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau de l'ordre de 80%.

## **6. Ruissellement et érosion**

### **6.1. Etudes hydrauliques des bassins versants de Longroy**

M. LEFRANCQ précise qu'une liste des agriculteurs de ce bassin versant sera établie par SOGETI prochainement. Dans la mesure où beaucoup des préconisations qui seront faites dans l'étude les concerneront directement, il prévoit des les rencontrer individuellement en milieu d'année L'étude pourrait être achevée fin 2012.

Mme GAOUYER fait état du ressenti très positif des élus de ce sous-bassin de la Bresle, dans le cadre de cette étude suite au remplacement de Mme AGOGUÉ.

## **7. Rencontre du 24 février 2012 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie - district Seine-aval**

M. BILLARD, sur la base des informations fournies en annexe 4 à l'ordre du jour, rappelle que ce rendez-vous a été plébiscité par les deux structures en fin d'année 2011 notamment à la suite du non-entérinement du diagnostic du SAGE. Il a été très difficile de trouver une date convenant à toutes les parties et malheureusement, il est à déplorer l'absence du Président de la CLE lors de cette rencontre. Néanmoins et puisque tous les sujets prévus à l'ordre du jour, n'ont pas pu être abordés, il devrait être envisagé une nouvelle réunion courant 2012.

Au cours de cet entretien, ont été évoqués l'état d'avancement des dossiers portés par l'EPTB comme l'étude de Gouvernance, l'étude de définition des zones humides, la restauration écologique, l'animation de bassin, le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle et la rédaction des documents du SAGE.

Sur ce point, Mme GAOUYER précise qu'elle est consternée de l'absence des financements de l'Agence, sur 2012, pour le poste de l'animatrice du SAGE en rappelant notamment les potentielles difficultés de trésorerie que pourraient rencontrer l'EPTB en fin d'année.

Sur le plan du Suivi scientifique des poissons migrateurs, M. BILLARD explique aussi que l'Agence a demandé à ce qu'une note soit rédigée afin d'évoquer ce dossier avec la direction de l'ONEMA prochainement. Pour l'Agence qui participe déjà financièrement au fonctionnement de l'ONEMA, la situation actuelle sur le poste d'agent de surveillance piscicole porté par l'Institution et mis à disposition de l'ONEMA, n'est pas acceptable.

## **8. NATURA 2000 : sollicitation de l'Institution sur le projet de modification du site Natura 2000**

M. BILLARD donne un point d'information sur ce dossier et rappelle que :

- la campagne des MAET 2012 sur le site Natura 2000 va démarrer. Trois réunions d'informations techniques à destination des agriculteurs du site sont programmées en mars (Blangy, Lannoy-Cuillère et Bouttencourt) et pourront, le cas échéant, être suivies pour les personnes intéressées par des rencontres individuelles et des diagnostics préalables à toute contractualisation.

- le 22 juin prochain, un COPIL Natura 2000 aura lieu afin de rediscuter des réponses formulées par les collectivités sollicitées sur le projet de modification du site Natura 2000. Il sera ainsi décidé de la suite à donner au projet de modification du périmètre Natura 2000. Sur cet aspect et bien qu'une minorité d'avis négatif aient été rendus, les services de l'Etat ont souhaité suivre l'avis

formulé par Mme LUCOT-AVRIL, Présidente du COPIL Natura 2000 qui réclame que cet affinage soit fait à la parcelle.

## **9. Personnels de l'Institution**

### **9.1. Financements extérieurs pour le poste d'agent de surveillance piscicole**

*Les membres du Conseil autorisent Mme GAOUYER, au nom de l'Institution, à signer toutes les pièces imposées (conventions de financement, demandes annuelles de subvention, demande d'acompte et de solde, etc...) par les différents partenariats potentiels (Agence de l'eau, Régions, État, etc...) afin de percevoir des financements extérieurs pour le poste d'agent de surveillance piscicole au titre de 2012.*

### **9.2. Poste de secrétaire - assistante de direction**

M. BILLARD indique que Mme OUALLET, dont le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - adjoint adm. territorial de 2<sup>ème</sup> classe) arrive à échéance au 30/06/2012.

Afin de permettre une continuité dans le traitement des dossiers en cours, une procédure de vacance de poste donnant lieu à des entretiens et à un recrutement sur ce poste doit être lancée très rapidement afin, si possible, d'avoir une passation des dossiers entre les deux secrétaires. Le BP 2012 peut assumer ce doublon des salaires sur 1 mois.

Mme ETIENNE suggère de contacter le CNFPT ou le CDG76 pour vérifier qu'il n'y a pas, auprès de ces organismes, des personnels dont le profil correspondrait à celui recherché.

Mme LUCOT-AVRIL indique connaître des personnels pouvant correspondre aux besoins de l'Institution.

*A l'unanimité, le Conseil d'administration autorise :*

*- Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour, qu'en l'absence de candidatures statutaires, le recrutement puisse se faire sous la forme contractuelle et à signer le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - adjoint adm. territorial de 2<sup>ème</sup> classe ou plus - au libre choix de Mme la Présidente - IB au libre choix également de Mme la Présidente en fonction de la personne recrutée, de son profil et des moyens disponibles au BP 2012),*

*- la Présidente à signer une convention entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle dans le cadre d'un contrat aidé si la possibilité en est offerte (durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 01 juin 2012 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 127% du SMIC).*

*La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2012.*

### **9.3. Poste supplémentaire en secrétariat/comptabilité**

Mme GAOUYER indique qu'en raison de besoins croissants en secrétariat, les services de l'EPTB ont procédé au recrutement pour 6 mois, dans un premier temps, d'une secrétaire à mi-temps. Compte tenu de la confirmation du besoin d'un second personnel administratif et puisque le CDD de Mme BUCHARD, secrétaire recrutée sur ce poste, prendra fin au 31 juillet prochain, il convient d'étudier la possibilité de

mettre en place une procédure de recrutement pour un temps plein effectif dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain ou alors de voir si un contrat en alternance peut être envisagé.

*Le Conseil d'administration, l'unanimité de ses membres, autorise :*

*- Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour, qu'en l'absence de candidatures statutaires, le recrutement puisse se faire sous la forme contractuelle et à signer le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - adjoint adm. territorial de 2<sup>ème</sup> classe - IB sera laissé au libre choix de Mme la Présidente et sera fonction de la personne recrutée, de son profil et des moyens disponibles au BP 2012).*

*- ou Mme la Présidente à signer une convention entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle dans le cadre d'un contrat aidé si la possibilité en est offerte (durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 127% du SMIC).*

*- ou Mme la Présidente à signer une convention ou un contrat avec un organisme de formation si la possibilité de recruter par alternance est possible sur une durée hebdomadaire de travail de 35h. Les rémunérations dans ce cas de figure seront conformes à la réglementation en vigueur.*

*La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2012.*

## **10. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente**

Mme GAOUYER signale qu'un marché d'assistance scientifique à l'animation du DOCOB Natura 2000 sur le site FR2200363 a été signé avec le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie au titre de l'année 2012. D'un montant de 7 030,00€ TTC, il s'achèvera au 31/12/2012 avec toutefois la possibilité de le reconduire sur les années 2013 et 2014.

## **11. Divers**

### **11.1. Adhésion à l'association des syndicats de bassins versants haut-normands.**

Mme GAOUYER indique l'émergence d'une démarche de regroupement en association des structures de bassins-versants en Haute-Normandie. Tous les bassins versants de la région sont sollicités. L'adhésion est fixée à 150€.

Elle invite les membres à prendre connaissance des statuts de l'association mis en annexe à cet ordre du jour en précisant que l'objectif de cette association est notamment d'œuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que la gestion des ruissellements, de l'érosion et du risque d'inondation, la préservation de la ressource en eau et des milieux, l'animation des politiques publiques de l'eau.

Les principales missions de l'association sont les suivantes :

- Représenter ses membres auprès d'instances allant de l'échelle communale à l'échelle européenne,
- Etre force de proposition vis-à-vis des politiques de l'eau auprès de ces instances,
- Permettre les échanges entre les membres sur les retours d'expériences de chacun et mener des réflexions sur l'avenir,
- Favoriser l'émergence et porter des actions régionales : communication, information, sensibilisation,

- Aider à l'harmonisation des actions sur certaines thématiques,
- Promouvoir régionalement et inter régionalement les actions du grand cycle de l'eau.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration habilite Mme GAOUYER à tout mettre en œuvre pour formaliser l'adhésion de l'Institution à cette association.*

*Le montant nécessaire à la cotisation au titre de cette année est inscrit au BP 2012.*

### **11.2. Autorisations accordées à la Présidente dans l'exercice de ses fonctions**

Mme GAOUYER rappelle les difficultés rencontrées en 2011 dans le fonctionnement de l'Institution. A cet effet, elle sollicite de l'assemblée délibérante, la possibilité de lui octroyer de nouvelles délégations en vue d'éviter de nouveaux blocages dans le fonctionnement de la structure.

M. SENEAL indique que les lignes de trésorerie sont actuellement difficilement contractualisables. Il note qu'il conviendrait d'élargir le champ du point n°1 en y ajoutant les prêts relais ou toute autre opération du même genre.

*Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de donner les délégations suivantes à Mme la Présidente de l'Institution Bresle :*

*1) de procéder, d'une part, dans la limite du volume fixé au budget primitif, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et passer, à cet effet, les actes nécessaires, et d'autre part, à la réalisation de lignes de trésorerie, de prêts relais (ou tout autre opération bancaire nécessaire à l'Institution pour assurer ses missions) dans la limite de 300 000€ ;*

*2) d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;*

*3) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité (si besoin en était) ;*

*4) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;*

*5) la charge, pour la durée de son mandat d'intenter, au nom de l'Institution interdépartementale, de manière générale, les actions en justice ou de défendre l'Institution interdépartementale dans les actions intentées contre elle ;*

*6) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et conformément à la délibération n°260 du 16/06/2011.*

*Mme la Présidente rendra compte au Conseil suivant de ses prises de position et de l'utilisation de ces délégations.*

### **11.3. Etang de Nesle l'Hôpital : sentier ENS Somme**

Dans le cadre de la mise en place d'un sentier Espace Naturel Sensible du Département de la Somme sur la propriété de l'Institution, M. MACKELBERG explique qu'une délibération doit être prise stipulant que l'entretien et la maintenance du circuit « découverte des espaces naturels et sensibles du CG 80 » qui empruntera la

propriété de l'EPTB sera assuré, ainsi que le balisage (type itinéraire de randonnées), par l'Institution.

Il présente le projet de plaquette ENS qui concernera le site de Nesle l'Hôpital.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration donne son accord pour que l'entretien et la maintenance du circuit « découverte des espaces naturels et sensibles du CG 80 » ainsi que le balisage au droit de la propriété de l'Institution, soient assurés par l'Institution.*

\*\*\*

Mme GAOUYER annonce que le prochain Conseil pourrait avoir lieu à Eu en septembre prochain (2<sup>ème</sup> quinzaine). Il serait l'occasion, pour les membres du Conseil, d'aller visiter les stations salmonicoles de l'ONEMA et de procéder à l'inauguration des travaux de réhabilitation des mares de la propriété de l'Institution sise à Nesle l'Hôpital.

*Les membres présents du Conseil d'administration acceptent la proposition faite par Mme la Présidente.*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> la Présidente, après avoir remercié les participants clôt la séance.

La séance est levée à 12h15.

Art.	DEPENSES	Total 2009	CA 2009	Total 2010	CA 2010	TOTAL 2011	CA 2011	BP 2012
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 250,00	54 689,45	134 561,00	67 466,88	250 651,15	68 938,72	316 440,00
60	ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	6 800,00	3 478,73	6 900,00	3 676,23	9 000,00	4 335,90	7 800,00
60622	Carburant	2 300,00	820,03	2 300,00	1 315,90	2 300,00	1 492,74	2 300,00
60631	Fournitures d'entretien (réfection panneaux pêche x4)			300,00	203,63	2 000,00	60,47	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	700,00	250,95	300,00	138,25	700,00	310,65	700,00
60636	Habillement	500,00	87,80	700,00	52,40	600,00	343,97	700,00
6064	Fournitures administratives	3 100,00	2 266,05	3 100,00	1 799,85	3 000,00	2 056,09	2 800,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	200,00	53,90	200,00	166,20	400,00	71,98	300,00
61	SERVICES EXTERIEURS	60 300,00	39 818,22	80 411,00	41 838,11	198 893,15	39 261,99	269 840,00
611	Contrat et prestations de services avec entrepr. (CPIE)	16 000,00	15 790,00	17 000,00	16 774,00	18 642,00	18 642,00	18 000,00
6132	Locations immobilières (Logers)	3 500,00	2 398,52	4 000,00	2 384,84	4 500,00	2 474,84	6 500,00
6135	Locations mobilières (Photocop.)	4 000,00	2 411,00	4 000,00	1 607,44	3 500,00	1 607,44	4 500,00
61521	Entretien de terrains, de parcs et jardins (Etang)	8 000,00	5 286,32	6 000,00	5 167,92	6 000,00	3 669,79	3 000,00
61522	Entretien de bâtiment	800,00		500,00		500,00	0,00	15 000,00
61551	Entretien matériel de transport	2 000,00	341,92	1 700,00	486,23	1 500,00	679,38	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	929,28	1 500,00	598,00	1 500,00	0,00	1 500,00
6156	Maintenance	2 000,00	984,69	2 000,00	1 774,37	2 500,00	886,26	4 000,00
616	Primes d'assurances	11 000,00	7 996,49	12 500,00	12 239,21	13 000,00	9 198,75	13 000,00
617	Etudes et recherches (études Gouvern et ZH, Natura assistances)			24 500,00		139 451,15	0,00	192 640,00
6182	Documentation générale et technique (A.bom., biblio)	500,00	81,00	300,00	147,30	1 100,00	1 043,33	1 200,00
6183	Frais de formation (PHYTO)	6 000,00	1 800,00	3 000,00		1 200,00	0,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	210,00	3 500,00		4 000,00	1 060,00	4 000,00
6185	Frais de colloque	1 000,00		1 000,00		1 500,00	0,00	2 000,00
6188	Autres frais divers			500,00	358,80	500,00	0,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 900,00	15 270,50	47 000,00	22 124,54	42 538,00	25 208,83	38 550,00
6225	Indemnités Payeur Départemental	400,00	293,86	400,00	299,62	400,00	298,78	400,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires (Centre de gestion)	800,00	452,60	600,00	453,60	900,00	466,20	700,00
6231	Annonces et insertions					2 000,00	1 577,98	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	148,20	800,00		800,00	268,09	200,00
6234	Réceptions (Repas Conseil, frais réunions publiques)	900,00	409,29	1 000,00	927,79	1 300,00	415,05	1 000,00
6236	Catalogue et imprimés (Bell. Breille, SAGE, Anim. Bv, Anim RCE,	9 000,00	3 658,57	16 000,00	5 649,91	12 638,00	7 284,38	10 000,00
6238	Publicité - divers	300,00		300,00	76,54	500,00	0,00	500,00
6245	Transport de personnes extérieures à la coll. (Anim bv)			1 000,00	643,00	100,00	0,00	
6251	Voyage, déplacements et missions (Frais dépl., format.)	5 000,00	2 822,00	5 000,00	4 130,01	6 000,00	5 212,85	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 044,39	4 500,00	2 802,31	6 000,00	4 067,40	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 800,00	2 541,59	2 700,00	2 366,59	3 000,00	2 356,49	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés							3 000,00
62878	Remboursement de frais (travaux locaux EPTB)	2 000,00	1 900,00	2 000,00	4 773,17	5 900,00	3 261,61	6 250,00
6288	Autres (Droits d'entrée AFEPTB, photoc.)	250,00	122,00	250,00	128,00	200,00	132,00	250,00
63	IMPOS ET TAXES	150,00	85,00	150,00	86,00	150,00	90,00	150,00
6312	Impôts et taxes fonciers	100,00	37,00	100,00	42,00	100,00	42,00	100,00
637	Autres impôts							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	241 075,00	223 144,99	284 875,00	225 271,97	289 888,85	239 718,20	334 550,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 500,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00	0,00	3 200,00
6218	Personnel extérieur au service (Singlaire)	1 500,00		2 300,00		2 300,00	0,00	3 200,00
63	IMPOS ET TAXES	3 275,00	2 649,15	3 450,00	2 604,02	3 650,00	2 938,16	4 450,00
6332	Cotisations FNAL	275,00	141,93	250,00	150,00	160,00	160,00	250,00
6336	Cotisation CNPPT et Centre de Gestion 76	3 000,00	2 507,22	3 200,00	2 454,02	3 400,00	2 778,16	4 200,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	236 300,00	220 495,84	279 125,00	222 667,95	283 938,85	236 780,04	326 900,00

FONCTIONNEMENT

6411	Rémunération principale	41 000,00	39 038,24	24 200,00	22 444,35	25 000,00	23 620,22	27 000,00
6412	Supplément familial	2 300,00	2 181,81	3 325,00	2 826,60	4 000,00	3 772,00	4 500,00
6413	Nouvelle bonification indiciaire	2 000,00	1 650,86	2 000,00	1 664,47	2 000,00	1 666,32	2 000,00
6418	Autres indemnités	20 000,00	18 334,75	15 000,00	12 936,50	15 000,00	13 057,38	15 000,00
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	94 200,00	94 018,60	138 350,00	104 331,50	146 738,85	120 530,66	187 000,00
64168	Autres emplois aidés	10 800,00	8 305,06	21 400,00	21 328,24	12 000,00	11 055,36	
6451	Cotisations à l'URSSAF	39 000,00	35 212,46	48 000,00	37 275,00	52 000,00	41 776,00	61 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	16 500,00	14 620,33	13 000,00	11 085,52	13 500,00	11 558,16	14 200,00
6454	Cotisations aux ASSEDI	7 800,00	6 034,21	11 000,00	7 170,00	10 900,00	8 446,00	12 500,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	700,00		500,00		500,00	0,00	500,00
6458	Cotisations ATIACL					200,00	120,00	200,00
6474	Versements aux œuvres sociales	1 200,00	697,42	1 200,00	1 065,97	1 400,00	1 062,94	2 500,00
6475	Médecine du travail	500,00	206,40	500,00	214,80	400,00	115,00	500,00
64832	Contributions au FCCPA	300,00	195,70	400,00	125,00	100,00	0,00	
6488	Autres charges			250,00	200,00	200,00	0,00	
65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITES	15 000,00	11 188,34	500,00	325,00	6 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. de fct aux organismes publics			500,00	325,00	6 000,00	0,00	
6574	Subv. organismes de droit privé	15 000,00	11 188,34	300,00	325,00	6 000,00		5 000,00
66	CHARGES FINANCIERES							5 000,00
6615	Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs							5 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	6 207,00	6 200,77	6 064,00	6 059,10	9 460,00	9 454,79	14 010,00
68	SECTIONS	6 207,00	6 200,77	6 064,00	6 059,10	9 460,00	9 454,79	14 010,00
6811	Dotations aux amortis. des imm. incorp. et corporelles	6 207,00	6 200,77	6 064,00	6 059,10	9 460,00	9 454,79	14 010,00
023	Virement à la section d'investissement	356 532,00	295 223,55	476 000,00	299 122,95	563 000,00	318 111,71	670 000,00
	TOTAL							

Art.	RECETTES	Total 2009	CA 2009	Total 2010	CA 2010	Total 2011	CA 2011	BP 2012
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 700,00	4 098,60	3 800,00	3 830,10	4 100,00	5 627,90	4 500,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs (Anim. "pêche" et Festival Oiseau)	100,00	202,60	200,00	644,10	400,00	990,90	500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign. (Anim "nature")	3 600,00	3 896,00	3 600,00	3 186,00	3 700,00	4 637,00	4 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	291 768,94	291 535,44	328 776,86	319 916,37	439 524,34	333 499,77	521 710,42
74718	Autres (Etat - CAE/CUI et Nature)		4 739,82	27 300,56	15 553,06	24 691,34	21 223,59	29 000,42
74731	Participation CG 60	23 149,94	23 150,00	23 309,00	23 309,00	23 309,00	23 309,00	23 600,00
74732	Participation CG 76	104 177,00	104 177,00	104 890,00	104 890,00	104 890,00	104 890,00	106 200,00
74733	Participation CG 80	104 177,00	104 177,00	104 890,00	105 000,00	104 890,00	104 892,00	106 200,00
7475	Part. autres groupements de collés. et établis. publ					640,00	642,32	
74772	FEDER (Nature, Ingt RCE)	3 200,00	3 251,00	10 000,00	3 917,22	22 700,00	8 779,02	36 500,00
747881	Autres (AESN : SAGE, Anim bv, Suivi migr, étude ZH, étude Gouvernance, HD...)					127 484,00	47 488,00	193 600,00
747882	Autres (Régions : SAGE, Suivi Migr, Etude Gouvernance)	57 065,00	52 040,62	58 387,30	67 247,09	29 375,00	20 740,84	25 075,00
747883	Autres (SeinOrMigr : suivi Migr)	0,00	31 949,89	0,00	1 329,00	1 535,00	1 535,00	1 535,00
75	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE					0,00	1 377,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		31 949,89		1 329,00		1 377,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	2 020,96	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		240,00				2 020,96	
002	Résultat de fonctionnement reporté	60 823,06	240,00	93 423,14		119 375,66		143 789,58
	TOTAL	356 532,00	327 823,93	476 000,00	325 075,47	563 000,00	342 525,63	670 000,00

FONCTIONNEMENT

Art.	DEPENSES	Total 2009	CA 2009	Total 2010	CA 2010	Total 2011	CA 2011	BP 2012
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 000,00		42 000,00	7 307,56	82 727,00	9 811,63	100 500,00
2031	Frais d'étude (Etude RCE/Migrateurs et étude Longroy)	34 000,00		34 000,00		71 227,00	5 464,19	91 000,00
205	Concessions et droits similaires, (logiciels et site Web)	8 000,00		8 000,00	7 307,56	11 500,00	4 147,44	9 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00	1 662,53	22 335,00	2 619,37	26 000,00	21 530,70	30 402,45
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes (Étang)			500,00			0,00	
2128	Autres agencements et aménagements (amélior. écol. Etang)			2 000,00	1 916,17	6 500,00	6 038,60	1 000,00
2157	Installations, matériels et outillages techniques (Mat. Pêche)	1 000,00	456,29	1 000,00			0,00	250,00
2181	Installations générales et aménagements divers							
2182	Matériel de transport					11 000,00	10 696,50	14 000,00
21838	Matériel informatique	5 000,00	1 120,14	8 000,00	703,20	3 000,00	1 993,44	9 000,00
21848	Matériel de bureau et mobilier	2 000,00	86,10	4 000,00		3 000,00	2 085,58	3 000,00
2185	Matériel de téléphonie	6 000,00		6 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
2188	Autres (supports animations éventuels)	1 000,00		835,00		500,00	722,58	1 152,45
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 137,00	0,00	7 329,00	0,00	822,00	0,00	53 000,00
2314	Construction sur sol d'autrui							
23157	Installations, matériels et outillages techniques	10 137,00	0,00	7 329,00		822,00		53 000,00
45	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT							186 097,55
458111	Total des op. pour compte de tiers							186 097,55
	<b>TOTAL</b>	<b>67 137,00</b>	<b>1 662,53</b>	<b>71 664,00</b>	<b>9 926,93</b>	<b>109 549,00</b>	<b>31 350,33</b>	<b>370 000,00</b>

Art.	RECETTES	Total 2009	CA 2009	Total 2010	CA 2010	Total 2011	CA 2011	BP 2012
10	DOTATIONS	3 137,45	3 103,08	215,27	214,55	257,55	257,39	1 537,00
10222	FCTVA	3 137,45	3 103,08	215,27	214,55	257,55	257,39	1 537,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	51 818,00	51 768,06	0,00	0,00	31 100,00	0,00	128 262,15
1321	Etat et ses établiss. (Agence de l'eau SN)	23 497,00	23 447,00			23 100,00		90 800,00
1322	Régions	28 321,00	28 321,06			2 000,00		1 812,00
1324	Communes et struct. intercommunales					4 000,00		3 625,00
1328	Autres (ASA, partic.)							32 025,15
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 207,00	6 200,77	6 064,00	6 059,10	9 460,00	9 454,79	14 010,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMM.	6 207,00	6 200,77	6 064,00	6 059,10	9 460,00	9 454,79	14 010,00
2805	Concessions et droits similaires (logiciels)	270,00	269,10	197,00	196,22	3 654,00	3 653,78	5 828,00
28121	Plantations et arbustes	197,00	196,22	197,00	196,22	197,00	196,22	197,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrain	94,00	93,69	94,00	93,69	222,00	221,43	624,00
28157	Matériel et outillage technique	375,00	374,87	328,00	328,00	199,00	198,60	169,00
28181	Installations générales et agencements	24,00	23,58	24,00	23,58	24,00	23,58	24,00
28182	Matériel de transport	2 549,00	2 548,60	2 549,00	2 548,60	2 548,60	2 548,60	4 688,00
281838	Matériel informatique	1 996,00	1 995,13	2 147,00	2 146,32	1 890,00	1 889,87	1 515,00
281848	Matériel de bureau et mobilier	568,00	567,16	591,00	590,27	591,00	590,27	730,00
28185	Matériel de téléphonie	79,00	78,09	79,00	78,09	79,00	78,12	36,00
28188	Autres immobilisations incorporelles	55,00	54,33	55,00	54,33	55,00	54,32	199,00
45	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 097,55
458112	Total des op. pour compte de tiers							186 097,55
1068	Excédent de FCT capitalisé					7 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement							
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 974,55		65 384,73		61 731,45		40 093,30
	<b>TOTAL</b>	<b>67 137,00</b>	<b>61 072,71</b>	<b>71 664,00</b>	<b>6 273,65</b>	<b>109 549,00</b>	<b>9 712,18</b>	<b>370 000,00</b>

